

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L’assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s’est tenue à l’Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 2 mars à 19h00.

PRÉSENCES

Madame la mairesse, Tanya Garrick Rhicard, et les conseillères et conseillers: Christiane Biondi, Wendy Croker, Josée Drouin, Rose Lawlor, Jeremy Bockus* et Marcus Flynn tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Dominique Poirier.

ABSENCE

*Le conseiller Jeremy Bockus. **

26-03-01

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Christiane Biondi, et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

26-03-02

PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Josée Drouin, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 2 février 2026, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) citoyens présents. Les citoyens questionnent les membres du conseil.

Todd Girard, chef du service Incendie, Daniel Wilson, assistant-chef du service incendie et Jennifer Corey, coordonnatrice de l’Association des Loisirs de Stanbridge East assiste également.

** Le conseiller Jeremy Bockus se joint à la séance à compter de 19h02*

26-03-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Josée Drouin, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉ EN MARS 2026

Total des salaires : \$ 27 328.04 (inclus 9 949.23\$ rémunération et allocation des élu(e)s)

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

6666	Atelier et Découpage Bourgea 2014 Inc.	Pieces pour la souffleuse a neige	21.88
6667	Avizo Experts – Conseils	Supervision rapport et mois de janvier	2 842.18
6668	Paul Beaucage	Déneigement février et les bords de trottoirs	4 232.12
6669	Bell Canada		616.67

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*6670	BMR Express	Usine – filtre / S.I. toilette	222.82
*6671	Brigitte Riendeau CPA	Comptabilité	3 518.24
*6672	Donna Butler	Remb.dép / Atelier CC	217.32
6673	Canton de Bedford	Collectes M.R. -février	8 633.56
6674	Cogeco Connexion Inc.		249.51
*6675	CSE Incendie et sécurité inc.	S.I. / gants	460.96
*6676	Distribution Marc Chevalier Inc.	12 Maple 2 X 4	60.36
6677	Dépanneur Chez Ben	Garage / essence	99.22
6678	Dépanneur Stanbridge East	12 Maple – garage – usine	96.87
6679	Outillage Rioux G.D.B.	5 Academy- réparation	61.13
6680	Hydro Québec		3 414.56
6681	Gestim Inc.	Inspectrice	4 056.15
6682	Librairie Moderne	Biblio	954.35
*6683	Matthew Mahannah	Remb.dép / bottes	100.00
6684	Motosport G.L.	Petite sableuse – courroie	19.53
*6685	MRC Brome-Missisquoi	Mandat professionnelle et 1 ^{er} versement Quotes part	50 146.28
*6686	VOX Avocat (e) s Inc.	Service de consultation Rés # 25-10-05	574.88
6687	Post Canada	S.E.S.A / budget 2026	181.53
*6688	Programmation GM Inc.	LT backup / thinkbook Rés # 26-01-07	1 635.99
6689	Dupont Énergies	Diesel et mazout	5 331.88
*6690	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit 2025 Rés # 25-04-05	9 657.90
*6691	Receveur Général	S.I. / radio	646.40
6692	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement MRfév.	2 003.81
6693	Rona	12 Maple	8.78
*6694	Société de L’Assurance Automobile	Immatriculation / S.I. et voirie	6 920.26
*6695	Staples Commercial	Fourniture de bureau	358.50
*6696	Tanya Garrick-Rhicard	Remb.dép / km et cellulaire	104.75
6697	Telus	Cellulaires	159.99
*6698	Ville de Dunham	Biblio remb. livre	27.00
*6699	CIBC-Visa	Visa-rapport de dépense 2026-03-04	1 237.61
*6700	Nicole Blinn	Petite Caisse	192.15

RAPPORT DE L’INSPECTEUR DES PERMIS ÉMIS EN FÉVRIER

Dépôt du rapport de l’inspectrice, des permis émis en février 2026.

26-03-04

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QU’UN conseil d’une municipalité peut, par l’adoption d’une résolution, fixer les modalités de versement de la rémunération des élus, selon l’article 24 de la *Loi sur le traitement des Élus Municipaux* ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut mettre à jour ses modalités de versement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeremy Bockus, appuyé par la conseillère Christiane Biondi et résolu à l’unanimité :

- **QUE** la rémunération annuelle du maire et des conseillers soit versée en quatre (4) versements égaux, payables la dernière semaine du mois de chacun des trimestres ;
- **QUE** les versements soient effectués par chèque, conformément aux pratiques administratives en vigueur;
- **QUE** la rémunération soit rétroactive depuis le 1 janvier 2026;

26-03-05

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA COMPTABLE ET CONCLUSION D’UN CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE Madame Riendeau occupe le poste de comptable au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a présenté sa démission à titre d’employée, à sa demande, afin d’exercer ses fonctions à titre de contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenir ses services à titre de travailleuse autonome, selon les modalités à être convenues dans un contrat de service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Wendy Croker et résolu :

- **QUE** le conseil municipal accepte la démission de Madame Brigitte Riendeau à titre d’employée de la municipalité, effective en date du 1^{er} janvier 2026;
- **QUE** le conseil autorise la direction générale à négocier et à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de service avec Madame Riendeau, établissant les modalités de son mandat à titre de contractuelle.

26-03-06

NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East est représentée par Mme Tanya Garrick Rhicard, mairesse, au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU’ il est important de nommer un représentant du conseil en l’absence de Mme Garrick Rhicard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Biondi, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu :

- **QUE** soit nommé la conseillère Mme Wendy Croker représentant de la Municipalité de Stanbridge East en remplacement de Mme Tanya Garrick Rhicard au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

26-03-07

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET
ENTRETIEN**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 133 821\$ (dossier n° THT86643) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

COSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Christiane Biondi et résolu unanimement que la municipalité de Stanbridge East informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

26-03-08

**AUTORISATION– SIGNATURE DE L'OFFRE DE SERVICES
D'ACCOMPAGNEMENT PAR VARS (RAYMOND CHABOT GRANT
THORNTON) – LOI 25**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi 25* a été adoptée le 22 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' elle impose aux municipalités des obligations en matière de protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui contreviennent à ses dispositions se verront imposer des sanctions administratives pécuniaires importantes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne détient aucune ressource à l'interne pour répondre à toutes les obligations légales de la *Loi 25* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Wendy Croker et résolu :

- **QUE** le conseil autorise la direction générale à signer l'offre d'accompagnement de VARS, propulsé par Raymond Chabot Grant Thornton, pour la mise en place et la mise en œuvre de pratiques conformes et soutenables aux modifications implémentées par la *Loi 25* au regard de leurs pratiques actuelles et futures, ainsi que tout autre document requis ;
- **QUE** le montant de 9 660.00\$ plus taxes applicables de cette offre de services, soit pris à même le surplus accumulé au 31 décembre 2025.

26-03-09

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 25 février 2026, lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité pour

lesquels les taxes municipales dues des années 2025 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT

les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Municipalité d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeremy Bockus, appuyé par la conseillère Josée Drouin et résolu :

- **QUE** le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2025 et antérieures, le 11 juin 2026 ou à une autre date, à être fixée par la MRC de Brome-Missisquoi en fonction des normes applicables. Par contre au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite de la directrice générale, Nicole Blinn, la Municipalité peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres.
- **QUE** le conseil autorise au nom de la Municipalité de Stanbridge East, la directrice générale, madame Nicole Blinn, ou en son absence, la mairesse, madame Tanya Garrick Rhicard à assister à la vente et à faire la première mise au montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, ainsi que toutes mises subséquentes pour acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Municipalité faisant l'objet de cette vente, la Municipalité n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

26-03-10

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE

chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE

pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

CONSIDÉRANT QUE

le rapport annuel 2025 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Stanbridge East;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Stanbridge East a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeremy Bockus, appuyé par la conseillère Wendy Croker et résolu:

- **QUE** la municipalité de Stanbridge East adopte le rapport d'activités annuel 2025 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

26-03-11

APPUI ASSOCIATION DES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST-DEMANDE DE SUBVENTION- FONDATION COMMUNAUTAIRE DE POSTES CANADA

**La conseillère Wendy Croker déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

- CONSIDÉRANT QUE** L'Association des Loisirs de Stanbridge East veut procéder à une demande de subvention auprès de la Fondation communautaire de Postes Canada;
- CONSIDÉRANT QUE** les fonds de cette subvention serviront à moderniser la salle des jeunes du Centre Communautaire pour rendre cet espace plus accueillant, fonctionnel et adapté aux besoins des jeunes de la communauté;
- CONSIDÉRANT QUE** les améliorations proposées comprennent de peindre les murs ainsi que la mise à niveau de l'équipement et du mobilier;
- CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Loisirs de Stanbridge East sollicite l'appui du conseil municipal dans cette demande de subvention;
- CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment appartient à la Municipalité et que tous travaux ou modifications doivent obtenir préalablement l'approbation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Biondi, appuyé par le conseiller Jeremy Bockus et résolu :

- **QUE** le conseil municipal appui la demande de subvention de l'Association des Loisirs de Stanbridge East;

ABSTENTION : la conseillère Wendy Croker

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2026(RM 330) CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

La conseillère Josée Drouin donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente, il/elle proposera, ou en son absence un autre conseiller, l'adoption du règlement n° 447-2026 (RM 330) –concernant la circulation et le stationnement, abrogeant et remplacent le règlement n° 406.

L'objet de ce règlement est pour mettre à jour certaines règles concernant la circulation et le stationnement et le montant des amendes.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 447-2026 (RM330) et renoncent à sa lecture.

Copie du projet de règlement n° 447-2026 (RM 330) avait été remise à chacun des membres du conseil le 25 février 2026.

26-03-12

ACHAT DE LAMES DE REMPLACEMENT POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT

- CONSIDÉRANT QUE** le camion de déneigement municipal nécessite le remplacement de ses lames afin d’assurer un déneigement efficace et sécuritaire ;
- CONSIDÉRANT QU’** une soumission a été reçue de Robitaille Équipement Inc. (Soumission no 48728 en date du 28 octobre 2025-révisé 18-02-2026) au montant de 4 452,80 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Wendy Croker et résolu :

- **QUE** le conseil municipal autorise l’achat des lames de remplacement pour le camion de déneigement auprès de Robitaille Équipement Inc. au montant de 4 452,80 \$ plus les taxes applicables ;
- **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

26-03-13

ACHAT D’UN NOUVEAU SIÈGE POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT

- CONSIDERANT QUE** le siège du camion de déneigement municipal est usé et ne procure plus un soutien adéquat ni des conditions optimales de sécurité pour l’opérateur ;
- CONSIDERANT QUE** le remplacement du siège est nécessaire afin d’assurer des conditions de travail sécuritaires et confortables pour les employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Josée Drouin et résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise l’achat d’un nouveau siège pour le camion de déneigement au coût de 1 345.99\$ plus les taxes applicables de l’entreprise GSH Camions Cowansville (soumission 701517 en date du 2026-02-25);
- **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié (Travaux publics – entretien des équipements ou autre poste applicable).

26-03-14

AUTORISATION POUR LA RÉPARATION DU CHARGEUR FRONTAL DU TRACTEUR

- CONSIDÉRANT QUE** le chargeur frontal du tracteur municipal nécessite des réparations afin de rester opérationnel et d’assurer l’exécution sécuritaire et efficace des travaux municipaux ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces réparations doivent être effectuées maintenant afin d’éviter une situation d’urgence, notamment lors du déneigement ;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût exact des réparations ne peut être déterminé pour le moment, puisqu’il dépendra du temps de travail requis et des pièces éventuellement nécessaires ;
- CONSIDÉRANT QUE** le coût estimatif des réparations ne devrait pas dépasser 3 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par le conseiller Jeremy Bockus et résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise la réparation par l’entreprise Atelier et Découpage Bourgea 2014 inc. à procéder aux réparations nécessaires du chargeur frontal du tracteur ;
- **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

26-03-15

OFFRE DE SERVICE – LES ENTREPRISES MYRROY INC.- BALAYAGE DES RUES SAISON 2026

Il est proposé par le conseiller Jeremy Bockus, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d’accepter l’offre de service en date du février 2026, faite par les Entreprises Myrroy Inc pour le balayage de nos rues pour la saison 2026, pour 169.00\$ / heure (prix pour le Balai aspirateur de type "pure vacuum").

26-03-16

AUTORISATION – SENEY ÉLECTRIQUE INC. – TRAVAUX ÉLECTRIQUE - CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QU’

une demande avait été effectué de la part du chef des pompiers, Todd Girard, en l’année 2024, mentionnant que certains travaux électriques devraient être effectués à la Caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE

ces dits travaux électriques amélioreront l’efficacité des employés ainsi que la sécurité des lieux de la Caserne de pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par le conseiller Jeremy Bockus et résolu :

- **DE** mandater l’entreprise Seney Électrique Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de l’éclairage dans le département des camions, d’installer un éclairage d’urgence, de relocaliser l’interrupteur dans l’arrière-pièce et tous autres réparations mentionnées dans la soumission 26-01-12 en date du 2026-01-30 pour un montant de 9 248.00\$ plus les taxes applicables;
- **QUE** la somme nécessaire au paiement de certaines dépenses admissibles soient prises à même la subvention obtenue dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028, aide financière pour les bâtiments municipaux de base.

26-03-17

IMPLICATION POUR LA RÉALISATION DE L’ÉDITION 2026 DE LA FÊTE CITOYENNE DU PÔLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT QUE

la table de développement du pôle de Bedford organise la quatrième édition de la fête citoyenne, qui se tiendra le 30 mai 2026 dans la municipalité de Stanbridge East;

CONSIDÉRANT QUE

la participation des municipalités est la clé du succès de l’évènement;

CONSIDÉRANT QU’

un comité a été mise en place et est composé de membres des municipalités voisines ayant déjà participés à cet évènement, de membres du conseil municipal de Stanbridge East et d’un membre du personnel administratif, afin de veiller à l’organisation et la promotion de cette fête citoyenne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Christiane Biondi et résolu :

- **QUE** le conseil municipal s'engage à soutenir l'événement et appuyer le comité mise en place de la fête citoyenne;
- **QUE** le conseil autorise aux organismes l'usage des terrains municipaux lors de la fête citoyenne;

26-03-18

**ENTENTE- CDC BROME MISSISQUOI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
FLAC – RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE BROME-
MISSISQUOI - FÊTE CITOYENNE DU PÔLE DE BEDFORD 2026
(STANBRIDGE EAST)**

CONSIDÉRANT QUE la table de développement du Pôle de Bedford ont décidé d'organiser une quatrième édition de la Fête Citoyenne du Pôle de Bedford;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet « Fête Citoyenne Du Pôle de Bedford 2026 (Stanbridge East) »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East sera l'hôte de cette fête et ainsi, gestionnaire d'une balance monétaire d'un montant de 3 720.00\$ provenant de l'organisme fiduciaire CDC Brome Missisquoi;

CONSIDÉRANT QU' une entente devra être signée entre CDC Brome Missisquoi et la municipalité de Stanbridge East pour la passation de cette balance monétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East souhaite également déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme FLAC (Fondation Lucie et André Chagnon);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu :

- **QUE** la Municipalité de Stanbridge East dépose une demande d'aide financière de 5 000.00\$ pour le projet de la Fête Citoyenne du Pôle de Bedford 2026 (Stanbridge East).
- **QUE** Nicole Blinn, directrice générale, soit autorisée à signer tout document utile et nécessaire ainsi qu'autoriser d'effectuer le paiement de tous frais inhérents pour la tenue de cet événement afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-19

**ADOPTION – POLITIQUE RÉGIONALE ET LOCALE MADA –
FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East a présenté le 2 *octobre* 2023 une demande d'appui financier pour la mise à jour d'une politique et d'un plan d'action MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East a réalisé la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’engage à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, à favoriser leur participation active dans la communauté et à adapter les politiques, services et structures municipales à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d’un pouvoir de la Municipalité lui permettant d’intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Christiane Biondi et résolu :

- **QUE** le conseil municipal adopte la politique ainsi que le plan d’action Municipalité amie des aînés d’une durée de 5 ans couvrant la période de 2026 à 2030;
- **QUE** le conseil nomme Madame Dominique Poirier, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, pour coordonner et assurer le suivi du plan;

Laquelle personne aura le mandat de :

- Préparer et animer des rencontres, notamment avec le comité de suivi ;
 - Produire des rapports de suivi et le bilan ;
 - Faire circuler l’information ;
 - Mobiliser les acteurs du milieu ;
 - Assurer la concertation entre les acteurs du milieu ;
- **QUE** le conseil nomme Madame Tanya Garrick Rhicard à titre d’élu responsable du dossier des personnes âgées au sein du conseil municipal ;

Laquelle personne aura le mandat :

- De représenter les intérêts des personnes âgées auprès du conseil municipal et de la communauté ;
 - D’assurer le lien entre le comité de suivi et le conseil municipal;
- **QUE** le conseil municipal procède à la création d’un comité de suivi sous la présidence de la personne élue responsable du dossier des personnes âgées.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

- Tanya Garrick Rhicard, mairesse et RQA
- Wendy Croker, conseillère
- Pamela Dillon, citoyenne
- Jennifer Corey, coordonnatrice des loisirs
- Dominique Poirier, directrice générale adjointe

Lequel comité de suivi aura le mandat :

- Effectuer le suivi du plan d’action MADA ;
- Faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l’évolution des actions ;
- Poursuivre la réflexion sur l’évolution et l’émergence d’enjeux dans la communauté touchant les personnes âgées ;
- Mobiliser les acteurs du milieu ;
- Produire un rapport annuel de suivi pour le conseil municipal.

**MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES**

- CONSIDÉRENT QUE

le Manifeste de l’UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d’information de proximité;
- CONSIDÉRENT QUE

la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;
- CONSIDÉRANT QUE

la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l’Histoire auxquels ils appartiennent;
- CONSIDÉRANT QUE

la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l’appropriation par toutes et par tous;
- CONSIDÉRANT QUE

la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d’exploration, d’échange, de connaissances, de culture et d’enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d’information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu’elle soit publique, en milieu professionnel ou d’enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l’UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d’être de la bibliothèque est d’assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l’information », notamment grâce à la gratuité.

- CONSIDÉRANT QUE

le même Manifeste de l’UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;
- CONSIDÉRANT QUE

plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d’expression.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeremy Bockus, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu qu’afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Stanbridge East reconnaisse officiellement:

- Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

26-03-21

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE D'UN TPI

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir une collaboration harmonieuse et efficace avec toutes les municipalités parties à l'entente intermunicipale de partage d'un technicien en prévention incendie;

ATTENDU QUE certaines questions opérationnelles, administratives ou stratégiques nécessitent une discussion concertée entre les représentants des municipalités concernées concernant le changement de la gestion administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Christiane Biondi et résolu :

- **QUE** la Municipalité de Stanbridge East demande formellement la tenue d'une rencontre regroupant l'ensemble des municipalités signataires de l'entente;
- **QUE** les municipalités demandent conjointement que la Municipalité de Pike River remplace la Municipalité de Saint-Armand pour la gestion administrative de l'entente intermunicipale de partage d'un TPI;
- **QUE** cette rencontre soit organisée dans les plus brefs délais, selon les disponibilités des parties;
- **QUE** la direction générale soit mandatée pour communiquer avec les municipalités concernées, proposer des dates possibles avant le 12 mars 2026 et transmettre tout document pertinent en vue de la rencontre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

Nicole Blinn, directrice générale

Tanya Garrik Rhicard, mairesse